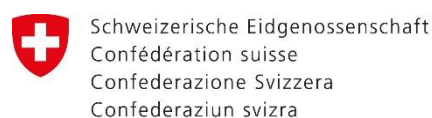


Communiqué de presse

Mise à jour des normes de la branche pour le montage et l'entretien des installations de traite

Instaurées en 2006 par l'Association suisse de la machine agricole (ASMA), en collaboration avec Agroscope et les principaux fournisseurs de machines à traire ainsi qu'avec les transformateurs de lait, les normes de la branche pour le montage et l'entretien des installations de traite ont pour but de préserver et de maintenir la qualité du lait suisse à un haut niveau.



Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Agroscope

BRANCHENORGANISATION MILCH
BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

vmi | Vereinigung der Schweizerischen Milchindustrie
Association de l'Industrie Laitière Suisse



Milchproduzentenberater

Après 15 ans d'existence, les normes de la branche ont fait l'objet d'une refonte de la part de leurs auteurs, leur permettant de répondre aux exigences les plus récentes sur le plan technique et économique. Les nouvelles normes de la branche, qui entreront en vigueur le 30 novembre 2021, remplaceront la version précédente de 2006.

Ainsi, en plus de la formation de base unique de deux semaines, il sera désormais obligatoire de suivre un cours de formation continue tous les trois ans. Cette mesure vise à garantir la qualification à long terme des contrôleurs de machines à traire. En outre, des exigences de base pour les installations de traite automatique ont été intégrées dans les nouvelles normes.

Les nouvelles normes de la branche peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://slv-asma.ch/fr/service-finder/groupements-professionnels>

Le suivi de la formation de base ou de la formation continue donne ainsi droit à un certificat valable trois ans et attestant la capacité des contrôleurs de machines à effectuer le service selon l'état actuel de la technique et de la science.

Vous souhaitez vérifier les qualifications de votre contrôleur de machines à traire ? La base de données de l'ASMA permet de consulter en un clic la liste des spécialistes qui remplissent les standards de qualité selon les normes de la branche : <https://slv-asma.ch/fr/service-finder/recherche-contrôleurs-de-machines-a-traire>. La liste permet de trier les données par marque, code postal ou nom.

Avec la norme révisée de la branche, l'ASMA, en collaboration avec Agroscope, soutient les producteurs de lait dans l'accomplissement de l'obligation légale (ordonnance du DFI réglant l'hygiène dans la production laitière OHyPL) <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2005/824/fr> selon laquelle ils doivent faire contrôler et entretenir leurs machines à traire au moins une fois par an. Pour les exploitations de montagne, cette obligation s'applique tous les deux ans.